

Devis n° CCR032461

Notre référence	ZCR024480
En date du	27/02/2025
Suivi par	CHAPILLON Cyril
Tél du client	+33 1 49 80 48 65

Modèle DEVIS TYPE INHUMATION

85 avenue du général de Gaulle
94000 CRETEIL
France

Obsèques de .

Mise en bière
Levée de corps
Inhumation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		286,00		
Organisation et préparation des obsèques selon les disponibilités du planning de l'entreprise	20,00	286,00		
Cercueil et accessoires		839,00		
* Cercueil VEZERE INHUMATION Pin massif, finition teinte chêne 22 mm, 4 poignées et une cuvette étanche, plaque d'identité	20,00	723,00		
1 Capiton "BASIC" en tissu non tissé Blanc	20,00	116,00		
Total cercueil et accessoires : 839.00 € TTC				
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu			406,00	
* Corbillard et son chauffeur/ porteur (durée inférieure à 2 heures) selon les disponibilités du planning de l'entreprise	10,00		406,00	
Cérémonie funéraire		333,00		
Personnel porteur - Equipe de 3 porteurs (durée inférieure à 2 heures) selon disponibilités du planning de l'entreprise	20,00	333,00		
Inhumation		695,00		
# Creusement - rebouchage - présence d'une pleine terre 1 place (1.50m) selon le planning de l'entreprise	20,00	695,00		
sous réserve de posséder une concession funéraire, sans monument funéraire et sans travaux supplémentaire selon le règlement du cimetière				
Total fournitures et services TTC en euros		2 153,00	406,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 794,17	358,83
10,00	369,09	36,91

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 163,26	395,74	2 559,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 27/02/2025, valable 30 jours à compter du 26/03/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*